

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 20 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 20 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 14 février 2020, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Isabelle BRACALE
Mme Josiane HUGUET	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Julien THELLIER
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyril COURTY
Mme Déolinda BOILON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Marie-France BARRIER
M. Christian BOURNAT	M. René FAVY
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Monique FERRIER	M. Daniel DUVERT
M. Thierry TISSERAND	Mme Laurence GONINET

**VOTE :** En exercice : 36

Présents : 28 / Représentés : 7

Votants : 35

Votaient par procuration :

M. Didier MATRAS (à Mme Agnès LAVEST)  
Mme Monique ROUGIER (à Mme Déolinda BOILON)  
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)  
Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)  
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)  
M. Bruno BOSLOUP (à Mme Josiane HUGUET)  
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)

Absent :

M. René GODIGNON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE DU POLE COMMERCIAL**



## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*\*\*

	Francs	Euro
POUR MEMOIRE		
- Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		30 533.96
- Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
- Plus-values de cession des éléments d'actif		
- Virement à la section d'investissement		
RESULTAT DE L'EXERCICE :	<b>EXCEDENT</b>	
	<b>DEFICIT</b>	<b>5 615.71</b>
<b>A – EXCEDENT AU 31.12.2019</b>		0,00
* Affectation obligatoire :		0,00
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)		0,00
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (1068)		
* Solde disponible affecté comme suit :		
- Affectation complémentaire en réserve (compte 10682)		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002)		
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour		
DEFICIT RESIDUEL A REPORTER		<b>36 149.67</b>
<b>B – DEFICIT AU 31.12.2019</b>		
- Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
- Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
- Déficit résiduel à reporter		
- Excédent disponible (voir A, solde disponible)		
C – le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté		

AR PREFECTURE

063-246301097-20200220-20200220\_29-DE  
Reçu le 27/02/2020

CCEDA  
CC20/02/2020  
(29)

Délibéré par le Conseil Communautaire

A LEZOUX, le 20/02/2020

Nombre de membres en exercice : 36	Certifié exécutoire par le Président
Nombre de membres présents ou représentés :	Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le
Nombre de suffrage exprimés :	Et de la publication le
Votes :	A Lezoux, le
- Contre :	Le Président
- Abstention :	
- Pour :	